

Le service d'accompagnement à domicile après une hospitalisation

C'est un service personnalisé proposé par l'Assurance Maladie. Dès que l'équipe médicale fixe ma date de sortie, tout est organisé avec son accord pour que je puisse rentrer chez moi dans les meilleures conditions.

Comment en bénéficier ?

- 1 L'équipe médicale de l'établissement fixe ma date de sortie et donne son accord pour que je puisse bénéficier du service.
- 2 Je reçois la visite d'un conseiller de l'Assurance Maladie pendant mon hospitalisation :
 - ▶ j'indique mon infirmier(e) habituel(le) ou, à défaut, je choisis un(e) infirmier(e) dans la liste des professionnels de mon département,
 - ▶ je complète le bulletin d'adhésion à ce service.



Un service

- ▶ **Sans engagement de ma part**, je peux y renoncer à tout moment sans incidence sur ma prise en charge. Les frais médicaux liés à mon insuffisance cardiaque restent pris en charge à 100% (dans la limite des tarifs habituels de l'Assurance Maladie).
- ▶ **Garantissant la totale confidentialité** des données me concernant, dans le respect du secret médical.

Ce service de l'Assurance Maladie est aujourd'hui en cours de déploiement.



L'Assurance Maladie en ligne

Sur ameli.fr :

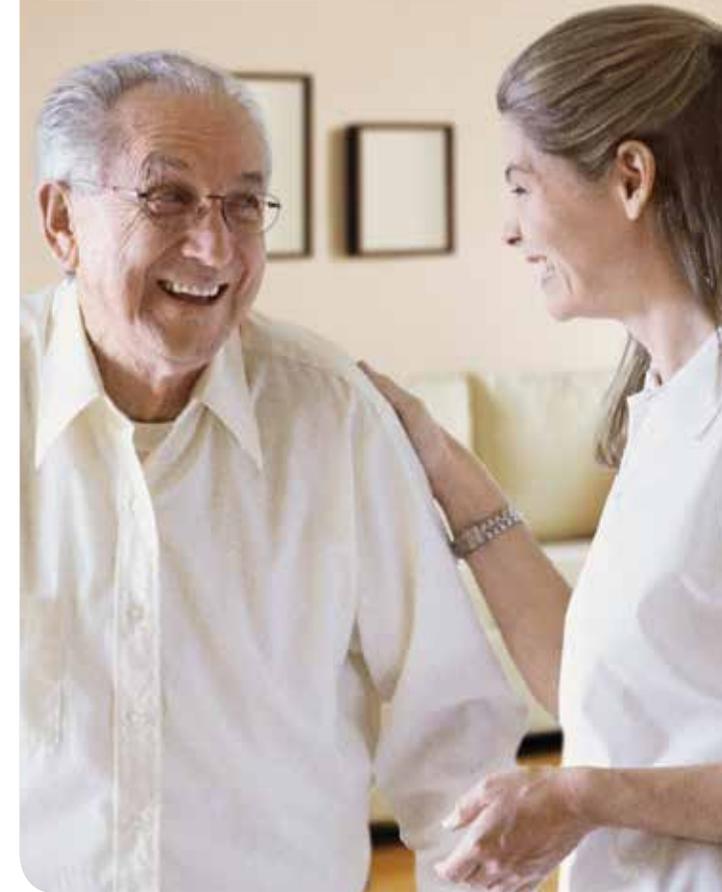
- ▶ Je me renseigne sur mes droits et mes démarches selon ma situation.
- ▶ Je m'informe avec l'annuaire santé sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins, infirmier(e)s et établissements de soins.
- ▶ Je me connecte à mon compte ameli, mon espace personnel.

Je télécharge gratuitement l'appli ameli



Sur ameli-sante.fr :

- ▶ J'accède à de l'information santé : maux du quotidien, pathologies plus lourdes, offres de prévention de l'Assurance Maladie.



Je suis accompagné(e)
après mon
hospitalisation
pour décompensation cardiaque



Je suis hospitalisé(e)

Je souhaite pouvoir rentrer chez moi pour me retrouver dans un cadre de vie familial.

Après mon hospitalisation pour décompensation cardiaque, je peux bénéficier d'un service d'accompagnement pour faciliter mon retour à la maison et bénéficier d'un suivi à domicile par un(e) infirmier(e) de mon choix.



L'Assurance Maladie, en lien avec mes professionnels de santé, met tout en œuvre pour que je puisse rentrer à la maison dans les meilleures conditions.

Validé par la Société Française de Cardiologie (SFC) avec le soutien du Syndicat National des spécialistes des Maladies du Cœur et des Vaisseaux (SNSMCV).

Après une décompensation cardiaque, je bénéficie d'un accompagnement personnalisé

Après l'accord de l'équipe médicale, un conseiller de l'Assurance Maladie me rend visite dans l'établissement où je suis hospitalisé(e). Il me propose un accompagnement personnalisé à domicile.

Le conseiller de l'Assurance Maladie :

- 1** initie pour moi la mise en place d'un suivi infirmier à domicile : il prend contact avec un(e) infirmier(e) de mon choix pour organiser un premier rendez-vous,
- 2** organise la première consultation avec mon médecin traitant et avec mon cardiologue après ma sortie,
- 3** me présente mon « carnet de suivi » contenant l'essentiel de ce que je dois savoir pour vivre au quotidien avec mon insuffisance cardiaque (ce carnet est remis par l'équipe médicale).

Mon conseiller me téléphone pour 2 bilans d'étape afin de s'assurer de la bonne réalisation des rendez-vous puis pour un bilan de satisfaction.



Le conseiller m'accompagne sur les aspects administratifs

Pour toute question d'ordre médical, bien sûr, seuls les professionnels de santé qui m'entourent sont à même de me répondre.

Si cela est nécessaire, le conseiller peut m'aider dans mes démarches pour la mise en place d'une aide à la vie (aide ménagère ou portage de repas), en lien avec le service social de l'établissement ou de ma caisse.



Mon « carnet de suivi »



Il contient l'essentiel de ce que je dois savoir pour vivre au quotidien avec mon insuffisance cardiaque. Remis par l'équipe médicale, il est aussi l'outil de suivi et de communication entre les professionnels de santé qui me prennent en charge après mon retour à domicile. Je le présente à chaque consultation.

Mon médecin traitant

- ▶ assure une consultation précoce dans les 7 jours suivant mon retour à domicile,
- ▶ coordonne les interventions des différents professionnels de santé qui me suivent pour ma décompensation cardiaque,
- ▶ 2 mois après mon retour à domicile, fait le point sur mon état de santé dans le cadre d'une consultation longue, pour adapter ma prise en charge et mon suivi.

Mon infirmier(e)

Spécifiquement formé(e) sur l'insuffisance cardiaque, il/elle se rend à mon domicile pour un suivi hebdomadaire pendant au moins 2 mois :

- ▶ renforce mes connaissances sur mon insuffisance cardiaque (surveillance du poids, conseils hygiéno-diététiques...) pour m'aider à mieux vivre au quotidien avec la maladie,
- ▶ vérifie mon état de santé et reporte, dans mon carnet de suivi, les informations utiles à mon médecin traitant.

Mon cardiologue

- ▶ me reçoit en consultation environ un mois après ma fin d'hospitalisation, pour adapter mon traitement,
- ▶ en lien avec mon médecin traitant, ajuste ensuite la périodicité de ses consultations.



En dehors du service d'accompagnement, l'ensemble des professionnels de santé assure mon suivi habituel.